SESSION ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 09 octobre 2020, avec l'ordre du jour suivant :

- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Désignation des Elus référents auprès des Comités de Quartiers
- Demande de subvention au titre de l'appel à projets d'intérêt communal 2021, pour les travaux de voirie
- Demande de subvention au titre de l'appel à projets d'intérêt communal 2021, pour les poteaux d'incendie
- Remboursement pour partie d'un ordinateur portable
- Restitution du trop-perçu au titre de la taxe d'aménagement
- Attribution du marché public de restauration collective
- Convention pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules
- Création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps complet
- Communication de l'avis du Domaine sur la valeur vénale de l'ancien presbytère
- Affaires diverses.

L'an deux mil vingt, le quinze octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jocelyn BURON, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents: Mme Delphine DE WOLF, M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Patricia ROBERT, M. Alain CHAPELEAU, Mme Edith MERLIN, M. René NIVEAU, Mme Chantal FRANÇOIS, Mme Monique FEURE, M. Dominique COMONT, Mme Marie-Laure DEVISME, M. Arnaud ROY, Mme Muriel DARLOT, M. Julien DUFAUT, M. Quentin JULIA, Mme Sandrine MANTEAU, M. DO Duc, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mme Corinne MELZASSARD, M. Romuald MALEC

Convocation en date du 09 octobre 2020.

I) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

M. René NIVEAU a été élu secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2020, transmis à tous les membres, a été approuvé à l'unanimité.

III) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)

M. Le Maire présente son compte-rendu n°3 en date du 15 octobre 2020, sur les décisions qu'il a prises depuis la séance du 24 août 2020, en vertu des délégations consenties au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la délégation au titre de l'alinéa 4 (achats/marchés) et au titre de l'alinéa 8 (concessions de cimetière).

IV) DÉLIBÉRATIONS

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (délib. n°83/2020)

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

<u>DESIGNATION DES ELUS REFERENTS AUPRES DES COMITES DE QUARTIERS</u> (délib. n°84/2020)

Pour exposer cette affaire, M. le Maire donne la parole à Mme Patricia ROBERT, adjointe et vice-présidente de la commission « Communication-Citoyenneté ».

Mme Patricia ROBERT:

- Informe que le 26 septembre, se sont tenues deux réunions de présentation du projet « comités de quartiers » qui ont permis l'installation du comité du centre-ville nord d'une part et du centre-ville sud d'autre part.
- Précise que les quatre autres comités de quartiers seront mis en place lors des réunions des 7 et 21 novembre.
- Rappelle que chaque comité de quartier fonctionne avec un élu référent, désigné par délibération du Conseil Municipal.

DESIGNE les élus référents auprès des Comités de Quartiers :

- Secteur sud-est: Mme Edith MERLIN
- Secteur sud-ouest : M. Romuald MALEC
- Secteur sud centre-ville: Mme Patricia ROBERT
- Secteur nord-centre-ville : Mme Sandrine MANTEAU
- Secteur nord-est: M. Julien DUFAUT
- Secteur nord-ouest : Mme Delphine DE WOLF

<u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL</u> <u>2021 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE (délib. n°85/2020)</u>

M. Le Maire expose le projet suivant :

Certaines voiries de la Commune nécessitent des entretiens urgents compte-tenu de leur dégradation. Il s'agit :

- De la route de Fontenouilles (réaliser des purges et reprise de la couche de roulement avec rabotage et mise en œuvre d'enrobé)
- Du hameau de la Tuilerie (réaliser une poutre de rive et reprendre une entrée en enrobé)
- De l'allée du cimetière (extension de l'allée du cimetière avec mise en œuvre d'une structure, pose de bordure et finition en enrobé, reprise du talus aux abords de l'extension de l'allée).

Ce projet a été mis en œuvre par le bureau d'ingénierie ECMO.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 85 579€ HT, plus la maîtrise d'œuvre 6 000€ HT, soit 91 579€ HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une subvention du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement Communal.

- ADOPTE le projet « travaux d'entretien de voirie route de Fontenouilles, Hameau de la Tuilerie, et l'allée du cimetière » pour un montant de 91 579 € HT,
- ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes	HT
Travaux	85 579	102 695		
Maîtrise d'œuvre	6 000	7 200		
			Département (30%)	27 474
			Commune (70%) autofinancement	64 105
TOTAL	91 579	109 895	TOTAL	91 579

- SOLLICITE une subvention de 30% au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement Communal, soit 30% du montant du projet : 27 474 €,
- CHARGE M. le Maire de toutes les formalités.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2021 POUR LES POTEAUX INCENDIE (délib. n°86/2020)

M. Le Maire expose le projet suivant :

Afin d'assurer la défense incendie sur deux sites, il convient de créer un poteau d'incendie aux Liziards et de remplacer celui de la rue des Acacias.

Le coût prévisionnel de ces travaux est le suivant : 2 450€ HT pour les Liziards et 1 900€ HT pour la rue des Acacias.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une subvention du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement Communal 2021.

- ADOPTE le projet « poteaux incendie aux Liziards et rue des Acacias » pour un montant de 4 350 € HT,
- ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes	HT
Travaux	4 350	5 220	Département (30%)	1 305€
			Commune 70%	3 045€
			(autofinancement)	
TOTAL	4 350	5 220	TOTAL	4 350

- SOLLICITE une subvention de 30% au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement Communal, soit 30% du montant du projet : 1 305 €,
- CHARGE M. le Maire de toutes les formalités.

REMBOURSEMENT POUR PARTIE D'UN ORDINATEUR PORTABLE (délib. n°87/2020)

M. Le Maire informe qu'à l'occasion du départ de M. Mickaël GOUACHE, directeur du Centre de Loisirs et de l'Accueil Périscolaire, un ordinateur portable lui a été offert, pour un montant TTC de 599.99€. Cet équipement a été acheté chez Darty.

Le coût de cet ordinateur étant supérieur à la participation souhaitée par la Municipalité (300€), il a été convenu, avec l'accord du Trésor Public que la Commune achète cet équipement en intégralité et se fasse rembourser par M. Mickaël Gouache à hauteur de 299.99€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'émission d'un titre de recettes auprès de M. Mickaël GOUACHE, selon les modalités
- Charge M. le Maire des formalités comptables.

RESTITUTION DU TROP-PERCU AU TITRE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (délib. n°88/2020)

M. Le Maire informe que M. Jérôme VILAINE a obtenu un permis de construire et à ce titre, une taxe d'aménagement a été perçue en 2014 et en 2015, par la Commune, pour un montant total de 2 602.51 euros.

M. Jérôme VILAINE a ensuite vendu son terrain qui n'était pas construit et cédé le permis de construire s'y rattachant.

La taxe d'aménagement a été également perçue par la Commune.

M. le Maire propose à l'Assemblée de restituer la taxe d'aménagement et de l'autoriser à effectuer toutes opérations comptables liées à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la proposition de M. le Maire et le charge des formalités s'y rapportant.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE (délib. n°89/2020)

M. Le Maire:

- Rappelle qu'une consultation a été lancée du 27 août 2020 au 28 septembre 2020, selon le mode de la procédure adaptée, en vue d'attribuer le marché public de restauration collective,
- Dit que la rédaction des pièces de la consultation ainsi que l'analyse des offres ont été confiées à la SARL AT-Territoires en Action ;

• Communique l'avis de la commission MAPA, en date du 15 octobre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue le marché public de restauration collective à la SAS CONVIVIO PRO, 13 rue de la République, 86000 POITIERS, aux conditions suivantes :
 - O Date d'effet : à compter du 01/11/2020 pour l'année scolaire 2020-2021
 - o 3 reconductions possibles, d'une durée de 12 mois
 - o Prix unitaire des repas:

Restaurant scolaire

Types de repas	Prix unitaire HT livré	
Déjeuner école maternelle	2.2423	
Déjeuner école élémentaire	2.3656	
Déjeuner des adultes	2.7497	

ALSH

Types de repas	Prix unitaire HT livré	
Déjeuner des enfants	2.3656	
Déjeuner des adultes	2.7497	

L'estimation du montant du marché s'élève à 67 568,93 cts HT (valeur indicative car seuls les repas commandés et livrés seront payés)

Autorise M. le Maire à signer tout document relatif au marché public de restauration.

<u>CONVENTION POUR L'ENLEVEMENT, LE GARDIENNAGE ET LA RESTITUTION DES VEHICULES (délib. n°90/2020)</u>

M. Le Maire informe qu'il est nécessaire afin de lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux des véhicules, de faire une convention de partenariat avec un garage agréé par la Préfecture.

La convention a pour objet de fixer les règles en matière d'enlèvement, de gardiennage et de restitution des véhicules.

Après la présentation de projet de convention avec le garage « Cellier Auto » de Beaune La Rolande, M. Le Maire sollicite de l'Assemblée l'approbation de ce document et l'autorisation de le signer.

• ADOPTE la convention telle que présentée et AUTORISE M. le Maire à signer ce document.

<u>CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A TEMPS COMPLET (délib. n°91/2020)</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1 - La création d'un emploi d'Adjoint d'animation Territorial à temps complet soit 35/35ème hebdomadaires pour exercer les fonctions de responsable de l'accueil périscolaire et du Centre de Loisirs à compter du 1er novembre 2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, au grade d'Adjoint d'animation Territorial.

- 2 De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 D'inscrire au budget les crédits correspondants.

COMMUNICATION DE L'AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE DE L'ANCIEN PRESBYTERE (délib. n°92/2020)

Monsieur le Maire:

- Rappelle que l'avis du Domaine a été sollicité sur la valeur vénale de l'ancien presbytère, situé 74, rue Etienne Dolet à Château-Renard,
- Communique cet avis rendu le 08 octobre 2020 fixant à 40 000€ la valeur vénale de cet ensemble immobilier (une marge d'appréciation de -15% peut être admise).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de cet avis.

M. le Maire :

- Précise qu'il a rencontré l'Architecte des Bâtiments de France et que celui-ci souhaite que le presbytère soit remis en état.
- Dit que l'on va :

- Poser une bâche sur la partie de l'immeuble donnant sur la rue Anquetil
- O Bloquer la porte latérale afin d'empêcher les intrusions

M. Comont rappelle qu'à un moment des personnes y ont été accueillies, dormaient dans ce bâtiment, façon gîte d'étape.

Mme Manteau demande que l'on fasse un nettoyage des espaces verts de ce bâtiment.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire:

 Rappelle qu'une subvention d'un montant de 82 500€ a été accordée par le Conseil Départemental du Loiret, il y a deux ans, pour financer les travaux d'assainissement collectif aux lotissements du Fougeret et des Barniers.

Le Département a donné son autorisation pour le report de ces crédits sur les 3 dossiers suivants :

- o La rénovation de la toiture de la salle polyvalente (15%)
- o Le clocher de l'église (30%)
- o L'aire de camping-car (30%)
- A été informé par Mme Corinne Melzassard que la Commission Permanente du Conseil Départemental du Loiret a procédé à la répartition de la dotation 2020 du Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), destinées aux communes défavorisées du département. Château-Renard bénéficiera d'un versement de 54 003,89€ au titre de 2020.

M. le Maire:

- Donne lecture d'un courrier de M.Pandevant souhaitant acquérir une partie de la parcelle communale G
 1039 (la Gare) sur laquelle se trouvent des toilettes publiques inutilisées.
 - L'ancienne équipe municipale avait refusé car cette construction possède un certain charme.
 - Mme Manteau dit que lorsque la ligne SNCF sera reconvertie en coulée verte, les toilettes pourraient avoir leur utilité à cet endroit.
 - M. le Maire dit que si on ne souhaite pas vendre cette parcelle, il conviendrait peut-être de remettre ces sanitaires en état.
 - Le projet est en réflexion.
- Fait part des remerciements de la MFR de Sainte-Geneviève-des-Bois pour l'attribution de la subvention communale.
- Communique le mail de la Mairie de Gy-Les-Nonains qui propose la mutualisation des formations à destination des élus.
 - Les conseillers municipaux seront destinataires de ce message.
- Dit que la commission travaux a visité les anciens locaux professionnels, abritant autrefois la quincaillerie de M. Dupuis, rue Aristide Briand.
 - Ces locaux ne sont malheureusement pas très fonctionnels. La boutique est correcte mais le hangar situé à l'arrière du magasin est tout en longueur et il n'y a pas de réserve.
 - Le prix de vente est fixé à 100 000€, toutefois avec la possibilité de négocier.
- A été sollicité par la société Lysseo qui a besoin d'implanter un local technique pour permettre d'installer la fibre optique.
 - L'ouvrage consistant en une sorte de grosse armoire posée sur une plate-forme béton, sera mise en place sur les anciennes cellules des silos de la CAPROGA, route de Gy-Les-Nonains.

- A été démarché par la société Isoplus de Douchy qui propose au titre des certificats d'économie d'énergie de faire une isolation des réseaux hydrauliques de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.
 - L'intervention technique porterait sur les bâtiments communaux suivants : MJC, Mairie, Salle des Fêtes, Ecole Primaire, Maison des Associations, Ecole Maternelle.
 - Le reste à charge pour la commune est d'un euro par bâtiment.
- Souhaiterait également changer les chaudières de la MJC et des écoles, par le biais des certificats d'économie d'énergie mais préférerait confier cette mission aux chauffagistes (entreprise COSSON et entreprise FRANCOIS) ayant l'habitude de faire l'entretien de nos chaudières.
- A échangé avec l'Architecte des Bâtiments de France. Ce dernier ne veut absolument pas de matériaux en PVC dans le secteur sauvegardé, à la rigueur de l'aluminium.
 - Il souhaite également que la commune conserve les vilaines maisons délabrées, Ile de Canada.
- A rencontré M. Bourgoin, président de l'UCAVO qui souhaite bénéficier d'un local communal pour les besoins de son association. Il lui a été attribué le local précédemment occupé par Mme Szigeti, rue Etienne Dolet.
- A accompagné Mme Paoli (conservation du patrimoine du Loiret), Mme Berger (agence de développement touristique du Loiret) et M. Richomme (Développeur territorial au Conseil Départemental) lors d'une visite ayant pour but de réfléchir notamment à la restauration des remparts et à l'aménagement de la maison à pans de bois de l'Île de Canada.
 - Pour la restauration des remparts, des subventions peuvent être sollicitées auprès de la DRAC (50%), du Département (30%). Une dérogation pourrait être demandée à la Préfecture pour permettre de dépasser le taux des aides publiques fixé à 80% du montant HT du projet ; il s'agirait d'une subvention sollicitée auprès du Département sur la base du volet 4 (soutien aux investissements à rayonnement départemental et supra-départemental).

M. le Maire précise également que :

- L'entreprise MORESK, attributaire du marché public de restauration d'église, a déjà accompagné des chantiers d'insertion,
- L'association Concordia a été sollicitée mais n'est pas spécialisée dans les chantiers liés à la restauration des remparts et que la DRAC ne souhaite pas l'intervention de cette association en la matière.
- Mme Arbaret (service territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret) doit nous transmettre un modèle de cahier des charges, afin de lancer une consultation pour choisir un architecte.
- Mme Berger (agence de développement touristique du Loiret) propose de nous aider sur la base d'un projet de restauration globale.
- Le syndicat d'initiative devra être également impliqué dans ce projet.

TOUR DE TABLE

Mme Monique FEURE, conseillère municipale déléguée au budget et aux finances,

- Fait le point sur les finances de la commune, sur la base des données comptables arrêtées au 30 septembre 2020.

La situation financière est saine.

Le point est fait sur l'avancement des principaux programmes d'investissements.

Mme Sandrine MANTEAU

Demande si la grange appartenant à Mme Lhérault a été achetée par la Commune.
 M. le Maire répond que cette acquisition n'est pas possible dans l'immédiat pour une question de succession non réglée.

- Signale que la 3CBO a lancé une consultation sur son facebook pour que le public se prononce sur le nouveau nom à donner à la médiathèque communautaire.
 Il est possible de se prononcer directement sur le facebook de la 3CBO ou en déposant sa réponse dans une urne à la médiathèque.
- S'interroge sur le projet de marché des producteurs locaux.

Mme Delphine DE WOLF

- Précise que suite à l'envoi d'une soixantaine de mails, il n'y a eu que 8 retours.
- Une déclaration des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique a été faite auprès de la Préfecture, afin de solliciter l'accord pour organiser ce marché.
 - La MJC souhaitait participer à cette manifestation en créant un point de dégustation autour du thème d'Halloween (soupe à la citrouille, gâteaux...).
 - La Préfecture a donné son accord pour l'organisation de cette manifestation sous réserve du respect de la règlementation en vigueur (notamment interdiction de la vente à emporter, mesures de désinfection, distanciation sociale...)
- Fait part de sa déception suite au faible retour des réponses des producteurs contactés, pense qu'il faudrait faire du phoning et invite ses collègues disponibles à se joindre à elle.
- Signale également que l'on a besoin de bras pour installer les décorations et les barnums pour la MJC.

M. Alain CHAPELEAU

- Dit que le marché de Noël pourrait être mis en place pour le 12 décembre mais il reste pessimiste.

M. Duc DO

Rappelle les contraintes règlementaires en matière de restauration collective.

Mme Delphine DE WOLF

 Précise que dans le cadre de la promotion de la campagne de dépistage du cancer du sein (Octobre rose) faite par la Municipalité et de la mise en lumière de la Mairie, le dernier spot n'a pas été encore livré.

Mme Sandrine MANTEAU

Informe qu'en partenariat avec le Vox, la municipalité convie le public à une soirée de solidarité et d'échanges sur le thème de la lutte contre le cancer du sein, le 30 octobre, à 20h30, à la salle des fêtes. Cette soirée s'articule autour du one-woman show de Michèle Guigon « La vie va où ? » et de la présentation de la structure CAP Saint-Martin, basée à Charny-Orée-de-Puisaye.

L'équipe de CAP Saint-Martin propose aux personnes atteintes de cancer ou à leurs proches, de se

L'équipe de CAP Saint-Martin propose aux personnes atteintes de cancer ou à leurs proches, de se ressourcer, d'échanger ou de pratiquer une activité de détente lors de courts séjours.